



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Sienne
Ouchamps • Thenay

N°052/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Rue des Carrières Le Controis-en-Sologne

Le Maire de Le Controis-en-Sologne 41700,

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de la société INEO le 16 février 2026,
- Considérant qu'il est nécessaire de fermer la rue des Carrières à la circulation afin de sécuriser les travaux ENEDIS de raccordement dans une armoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 15 avril au 15 mai 2026, la circulation sera réduite à une voie, et régulée avec alternat par panneaux B15 et C18, rue des Carrières, entre la RD756 et la route des Varennes. La circulation sera limitée à 30 km/h le temps des travaux.

Tout stationnement y sera interdit sauf pour les véhicules du chantier.

ARTICLE 2 : La circulation pourra être rétablie, sans préavis, dès la fin des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en contravention avec les prescriptions en matière de stationnement pourront être considérés comme gênant au titre de l'article R417-10 du code de la route, et faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à Le Controis-en-Sologne
- Le demandeur
- La Police Municipale.

à Le Controis-en-Sologne, le 16 février 2026
Le Maire

Antoine LELARGE

